

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2018**

**Le 4 septembre deux mil dix-huit** les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à **19 heures 30**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 29 août 2018

**Etaient présents :** Mmes, Mrs, EPRINCHARD Michel, RIVAUD Marie Joseph, BOUCHEREAU Isabelle, ARDOUIN Hervé, BERNARD Andrée, PROU Marie-Hélène, LAMOTHE Catherine, RINALDI Sabrina, SALLES Anna-Maria, LIAUD Éric, CLISSON Philippe, HÉRISSÉ Mathieu.

**Etaient excusés :**

FOURNIÉ Samuel, pouvoir à EPRINCHARD Michel  
BABIN Eric, pouvoir à ARDOUIN Hervé  
BAILLY Lise pouvoir à BERNARD Andrée.  
GAGNAIRE Jean-Marie pouvoir à HÉRISSÉ Mathieu,  
BERNET Jean Luc, pouvoir à LIAUD Eric.

**Etait absent :**

PORCHERON Patrice

**Nombre de conseillers en exercice :** 18

**Nombre de présents :** 12. **Nombre de votants :** 17

**Secrétaire de séance :** Mme BOUCHEREAU Isabelle

Approbation par les membres du Conseil Municipal présents et représentés du Compte rendu de la séance du 10 juillet 2018 : 1 abstention. 16 pour.

### **1- Convention avec la communauté de communes pour l'entretien des écoles par les services municipaux**

Cette nouvelle convention définit les règles d'intervention des agents communaux au sein des écoles pour de menus travaux dont la durée est de moins de 4 heures et de moins de 200 €, ainsi que d'entretien des espaces verts. Elle fixe le tarif horaire à 20 € et un tarif spécifique pour l'utilisation du matériel. Les frais administratifs seront également pris en compte (+ 10 %), la facturation s'effectuera tous les trimestres. Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la dite convention.

### **2- Avis sur la modification simplifiée du PLU de Limalonges**

Le conseil donne un avis favorable à cette modification qui porte sur la ZAC des Maisons Blanches, l'installation d'ombrières et le passage de terres agricoles en zone constructible.

Les résultats du vote : 1 contre et 16 pour.

### **3- Approbation du procès-verbal du bilan annuel du syndicat d'eau 4B**

M. le Maire propose aux conseillers municipaux d'approuver le bilan annuel sur la protection incendie, production eau potable et distribution eau potable. : 17 avis favorable.

### **4- Approbation des tarifs du SUI communautaires pour 2018**

M. le Maire propose au conseil de valider les nouveaux tarifs et les missions confiées au service communautaire.

La commune continue de traiter les : CUA, DP et PD.

La communauté de communes est missionnée pour le traitement :

- CUB : tarif de 50 €
- DPLT : ???
- PC : tarif de 120 €
- PA : tarif de 200 €

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

### **5- Validation du nouveau loyer annuel de la gendarmerie**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bail signé avec la gendarmerie nous permet de percevoir un loyer annuel de 46 080 €. A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, le nouveau loyer indexé s'élève à 47 180 € soit une hausse de 2,39 %.

### **6 – Prise de compétences de la communauté de communes Mellois en Poitou**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à 15 voix Pour et 2 voix Contre, la prise de compétences suivantes :

- Petite enfance et enfance jeunesse
- Temps activité péri scolaire
- Restauration scolaire
- Sites, circuits et équipement touristiques
- Transports
- Bâtiments liés au service public.
- Soutien au tissu associatif
- Gestion du pays d'art et d'histoire.

### **7- Adhésion à la communauté de commune du syndicat des vallées du Clain sud.**

Depuis la prise de compétence Gemapi (obligatoire), M. le Maire indique qu'il est devenu nécessaire d'adhérer à tous les syndicats de gestion des rivières. Les conseillers donnent, à l'unanimité, un avis favorable.

## **8- Délibération suite à la saisine du comité technique paritaire**

Le conseil municipal donne un accord de principe à M. le Maire pour la signature de la délibération faisant mention :

- Au sein de RIFSEEP des deux agents contractuels du village vacances
- Du versement d'une indemnité de régisseur à Virginie de 110 € par an.

Par ailleurs, un courrier a été adressé à la commission paritaire pour leur indiquer que les salaires des agents ont quasiment tous été revus à la hausse et non à la baisse comme indiqué.

## **9- Proposition de convention avec la société « Technique solaire »**

La convention signée avec la société Technique Solaire concernant l'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la commune à proximité du gymnase doit être complétée :

- Les ombrières seront construites sur la voie latérale à la rue d'accès au gymnase
- Cette voie étant dans le domaine public, elle sera mise à disposition pendant 30 ans

Les conseillers valident cette proposition : 16 pour et 1 contre.

Le permis de construire a été accordé.

## **10- Mise à disposition d'une bande de terrain pour accès à une parcelle constructible**

Après en avoir délibéré, les conseillers acceptent d'acquérir une bande de terrain de 225 m<sup>2</sup>, à l'Echellier, appartenant au CCAS, pour l'euro symbolique en vue de viabiliser :

- un accès aux parcelles portant les numéros 94 et 95 et
- un accès au foyer logement.

La Mairie financera le bornage, l'acte notarié et la réalisation de cette voie. Cependant, une participation financière va également être demandé à l'acquéreur des parcelles.

## **11- Questions supplémentaires**

### **A – Achat d'un logiciel pour la gestion des cimetières**

La société Cegid propose un devis complémentaire de reprise des données textuelles des concessions pour un montant de 1 700 € HT. Le logiciel de gestion a été commandé en mai 2018. Le conseil donne un avis favorable.

### **B – Achat d'un logiciel pour la gestion des actes d'état civil**

Suite à l'achat d'un logiciel pour la gestion des actes d'état civil, la société Cegid propose également un devis complémentaire pour réaliser la reprise des fichiers des actes de 1913 à 2017 pour un montant de 3 700 € HT. Le conseil accepte cette proposition.

### **C – Recensement des équipements sportifs**

La commune doit recenser tous les équipements sportifs existants. Afin de compléter le questionnaire, M. le Maire sollicite l'aide de 2 conseillers. Marie Jo Rivaud et Andrée Bernard se portent volontaires pour cette mission.

#### D – demande d'autorisation d'occupation de la voirie par un commerce

Le bar de la Tour souhaite aménager une terrasse sur le domaine public. Le Conseil souhaite que des conseillers se rendent sur place pour connaître les détails de son projet. Plusieurs conseillers se sont proposés.

#### E – Mise en péril d'un bâtiment à la montée rouge

Malgré plusieurs courriers adressés au propriétaire de la SCP du vieux logis, aucuns travaux de consolidation n'a été effectué. Les voisins se sont récemment de nouveau plaints ce qui a conduit la municipalité à engager une procédure d'urgence auprès du tribunal. Un expert a été nommé et ses conclusions devront être prochainement connues. Les frais sont à la charge de la commune.

#### G– Aménagement de la Place des Halles

Le conseil municipal autorise M. le Maire :

- à signer une convention avec ID 79 pour l'aide à la maîtrise d'ouvrage. Le coût est de 1 200 € HT.
- à faire la demande de subventions.

#### G– Informations diverses

- Remerciement de la famille Guitet suite au décès de Charlène.
- Animation du marché des producteurs : coût de 50 € pris en charge par le comité des fêtes
- Frais de bornage pour la division de parcelle de l'ancienne station-service Route de Civray : 633 € - devis validé
- Proposition de la responsable de la médiathèque : présentation en novembre d'un bilan annuel de fonctionnement avec un diaporama.
- Accord du conseil municipal et de Fabrice Michelet pour sa participation à la prochaine réunion de conseil municipal

#### **Agenda :**

Prochain conseil municipal : le 2 octobre 2018 à 19 h 30

Prochaine réunion des adjoints : le 25 septembre 2018 à 19 h 00

La séance est levée à 22 heures 45.